

**ACCORD COLLECTIF PORTANT SUR LE NOMBRE ET LA
COMPOSITION DES COLLEGES EN VUE DES PROCHAINES
ELECTIONS DES INSTANCES DP
DE L'UES CAPGEMINI**

ENTRE

La Direction de l'Unité Economique et Sociale de Capgemini,

Et

Les organisations syndicales suivantes :

- le Syndicat SICSTI (CFTC)
- le Syndicat SNEPSSI CFE CGC
- le Syndicat National CGT du Groupe Capgemini
- la Fédération des employés et cadres FO
- la Fédération Communication, Conseil, Culture – CFDT

Il a été arrêté et convenu ce qui suit,

Article I- Nombre et composition des collèges pour les élections des DP

Les parties conviennent d'instituer un collège unique pour les instances DP.

Das

Handwritten signatures and initials, including a large stylized signature, the initials 'AB', '1/2', 'CS', and another signature with a star-like mark.

Article II- Durée, dépôt et publicité de l'accord

Le présent accord est conclu pour les prochaines élections professionnelles relatives aux délégués du personnel et n'a pas vocation à se poursuivre au-delà.

A la diligence de l'entreprise, le présent accord fera l'objet des formalités de dépôt et de publicité conformément à la loi.

Chaque organisation syndicale recevra un exemplaire du présent accord.

Les salariés en seront informés selon les moyens de communication habituels dans l'entreprise.

Il sera transmis à l'Inspection du Travail des Hauts de Seine.

Fait à la Défense le 21/01 / 2010
en 9 exemplaires originaux

Pour l'UES Capgemini

Jacques ADOUE - DRH Capgemini France



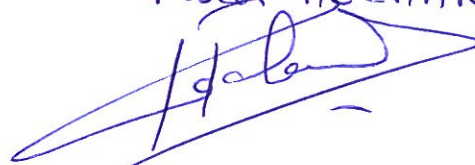
Pour le Syndicat SICSTI (CFTC)

Nom : Guy SERRAULT



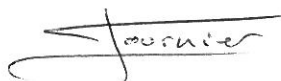
Pour le syndicat SNEPSSI CFE CGC

Nom : Pascal HOCHARD



**Pour le Syndicat National
CGT du Groupe Capgemini**

Nom : Jean-Pierre FOURNIER



**Pour la Fédération des employés et
Cadres FO**

Nom : OERTEL



Pour la Fédération Communication, Conseil, Culture - CFDT

Nom : Frédéric BOLOZÉ

